

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC NIMES QUESTEL 1 PLACE QUESTEL 30013 NIMES CEDEX 1  
déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Madame IAQUINTA Béragère, gérant de la société 6EME SENS STUDIO, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 239 G RUE JOSEPH D ARBAUD 30900 NIMES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                                                         |
|-----------------|---------------------------------------------------------|
| 1er associé     | IAQUINTA Béragère 239 G rue Joseph d'Arbaud 30900 Nîmes |
| Nombre de parts | 5000                                                    |
| Montant versé   | 5 000 €                                                 |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 octobre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06

*"Lu et approuvé"*

18057 00  
CIC LYONNAISE DE BANQUE  
1 PLACE QUESTEL BP 1046  
30013 NIMES CEDEX 1

